

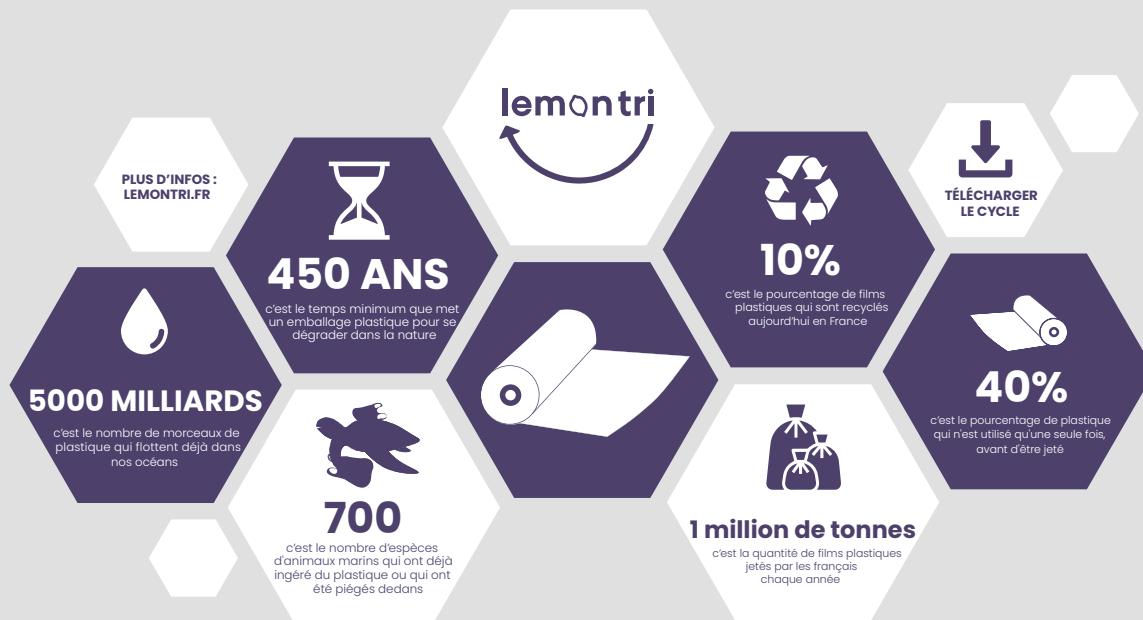
LE RECYCLAGE

DES FILMS PLASTIQUES

Les films plastiques ont une durée de vie très courte (usage unique) et participent activement à la pollution plastique mondiale. En France, les films plastiques sont partout et chaque année, un million de tonnes de films plastiques sont jetés. 90% d'entre eux sont enfouis et seulement 10 % sont recyclés.

Face à ces défis, Lemon Tri a lancé une offre de collecte et de recyclage 100% matière des films en plastique. Grâce à une solution de tri à la source, Lemon Tri récupère de la matière finement triée qu'elle peut ensuite envoyer dans une filière de recyclage partenaire, experte du recyclage des films plastiques.

Lors de leur arrivée en filière, les films plastiques sont broyés, sur-triés puis lavés et séchés avant d'être chauffés et transformés en granulés qui serviront à créer des sacs poubelles ou de nouveaux films plastiques.



QUE DEVIENT MON FILM PLASTIQUE ?



Les films plastiques sont d'abord déchiquetés avant d'être sur-triés pour enlever les contaminants. À l'issue de cette étape, 90% des impuretés sont enlevées.

Ensuite, la matière est lavée puis essorée. L'eau utilisée pour le lavage est traitée en circuit fermé avec des produits non-polluants.

La matière est ensuite frictionnée et fondue. Elle est chauffée et passe ensuite à travers un filtre et ressort sous forme de "spaghettis" qui sont coupés en granulés.

La matière récupérée sous forme de granulés est ensuite transformée par un système d'extrusion gonflage (système qui consiste à fondre le matériau et à le souffler pour en faire une bulle) en sacs et films plastique !

EN SAVOIR +

En France, la Loi AGEC prévoit la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. Pour y parvenir, des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage seront fixés par décret et entre en vigueur chaque année.